



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1112

Lancement de l'opération n° 60047537 « Automatisation BML - maintien à niveau du service 2021-2026 », et affectation d'une partie de l'Autorisation de programme n° 2021-1, programme 20005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1112 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60047537 « AUTOMATISATION BML - MAINTIEN A NIVEAU DU SERVICE 2021-2026 », ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584, en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le Plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2021/909, en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 », n° 2021-1, programme 20005.

La bibliothèque municipale de Lyon apporte un soin particulier à l'accueil et à l'accessibilité du public dans la mise en œuvre de son projet d'établissement.

L'automatisation des bibliothèques en est une mesure phare. L'objectif de l'automatisation des transactions des prêts et des retours est triple :

- permettre aux abonnés d'emprunter et rendre les documents simplement, rapidement et de manière autonome ;
- dégager du temps pour le personnel pour une orientation, un accueil et un accompagnement encore plus personnalisés des usagers et le développement de nouveaux services ;
- offrir aux usagers une possibilité de retour des documents dans des plages horaires élargies.

L'automatisation accompagne ainsi l'évolution des bibliothèques vers une plus grande prise en compte des publics.

Développée entre 2014 et 2016, l'automatisation a consisté à équiper les bibliothèques d'automates de prêt et de retour en libre-service, de boîtes de retour permettant une prise en compte des retours en temps réel 24h/24 et 7j/7, et de robots trieurs aux fonctions de retour et de tri.

Le service a connu un succès important auprès du public et permis de développer un meilleur accueil de proximité.

Afin de maintenir l'offre à un niveau satisfaisant, mais également en tenant compte des dernières évolutions apportées à ce type de matériel, et des coûts de maintenance induits sur des machines vieillissantes (90 000 € pour l'année 2021), la bibliothèque municipale de Lyon souhaite renouveler l'ensemble de son parc d'automates.

Les nouveaux modèles permettront :

- l'accès à diverses fonctionnalités (partage d'informations, liens vers le catalogue...);
- le paiement par carte bancaire des frais de retard ou le remboursement de docs perdus ;
- une meilleure compatibilité avec les environnements informatiques.

La dépense est estimée à 322 000 €TTC.

D'autre part, un constat a été établi en 2016 de la pénibilité engendrée par la manipulation des documents sur les premières générations de trieurs. Une étude conduite sur les postures a confirmé la nécessité de remplacer les chariots. De nouveaux bacs ergonomiques, testés au cours de l'année 2020, permettent d'envisager une amélioration considérable des conditions de travail des agents.

La bibliothèque souhaite acquérir les bacs ergonomiques pour les sites du 4^{ème} arrondissement, du 6^{ème} arrondissement et de Jean Macé pour un montant de 102 000 € TTC.

Enfin, les premières générations de trieurs, installées dans les médiathèques de Vaise et du Bachut, ont désormais près de 10 ans et connaissent un important phénomène d'usure et de nombreux dysfonctionnements. La bibliothèque souhaite lancer une nouvelle consultation pour remplacer l'équipement des deux médiathèques en 2024. Le montant estimatif est de 576 000 €TTC.

Le coût TTC de l'opération en dépenses évalué à 1 000 000 € sera financé par affectation de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 », programme 20005 « Culture ».

La bibliothèque municipale de Lyon, pourra être financée sur ce projet dans le cadre de la dotation générale de décentralisation à hauteur maximale de 104 k€ notamment sur les nouveaux trieurs de Vaise et du Bachut.

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'opération n° 60047537 «Automatisation BML - maintien à niveau du service 2021 -2026 », est approuvée. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 20005, AP n° 2021-1, opération 60047537 et sera imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction

313, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 212 000 €;
- 2022 : 212 000 €;
- 2023 : 0 €;
- 2024 : 288 000 €;
- 2025 : 288 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 4- Les recettes en découlant seront imputées pour la DGD de la bibliothèque sur la nature 74611, fonction 313 et sur toute nature correspondante à l'aide perçue.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET